

Monsieur Didier Reynders  
Ministre des Affaires étrangères et européennes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles

A Bruxelles, mars 2018

**Un appui de la Belgique à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales est plus nécessaire que jamais.**

Objet : 5ème session du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur un projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales.

CC : *Alexander De Croo, Vice-Premier Ministre et Ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste – Denis Ducarme, Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale – Joke Schauvliege, Vlaams Minister van Omgeving, Natuur en Landbouw – René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme, des Sports et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région*

Au sein du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies (CDH), les États membres discutent et élaborent une Déclaration sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales. Cette déclaration vise à créer un instrument international des Droits de l'Homme, à améliorer la promotion et la protection de leurs droits et à attirer l'attention sur les menaces et la discrimination dont ils sont victimes dans le monde. La nécessité d'élaborer un tel outil au niveau international a été pointée par le comité consultatif du Conseil des Droits de l'Homme (CDH) des Nations Unies sur la base d'une demande émanant du CDH lui-même.

Comme vous le savez, les paysans, détenteurs de droits que nous représentons (MAP et FUGEA ici en Belgique) sont fortement impliqués dans ce processus depuis son commencement, ce qui est conforme au principe des Droits de l'Homme de transparence et de participation. Avec nos alliés, nous participerons à nouveau à la 5ème session du Groupe de travail en avril prochain. Nous nous félicitons vivement du travail accompli par le Groupe de travail et de l'implication des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales, ce qui montre clairement à quel point le renforcement de leurs droits est crucial.

Il est essentiel que le gouvernement belge, qui est membre du Conseil des Droits de l'Homme, jusqu'à la fin de l'année 2018, continue de participer activement et de bonne foi à l'élaboration d'une "Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales" et contribue à développer une position européenne constructive.

Les organisations signataires, par la présente, demandent au gouvernement belge de :

1. Soutenir l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales.
2. Transmettre en réponse à cette lettre, la position officielle du gouvernement, concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales.

3. Sachant que notre gouvernement participe actuellement à la 37e session du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies et poursuivra la discussion au sein du Groupe de travail en avril prochain, nous voudrions respectueusement demander une réunion pour discuter de la position de notre pays sur la Déclaration et des prochaines étapes du processus.

Dans ce contexte, nous espérons vivement que la Belgique contribuera aux droits des paysans aujourd'hui et à l'avenir. Les droits des paysans sont des droits humains !  
Bien cordialement.

*Suit la liste des organisations signataires dont Entraide et Fraternité.*

Contacts :

Astrid Bouchedor (FIAN Belgium) 0485 111 596

Vincent Delobel (MAP – FUGEA) 0487 905 202